

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**Objet : Attribution du marché public pour la réalisation de la mission géotechnique dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration de La Chevrolière.**

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de La Chevrolière, une consultation a été lancée afin de retenir un prestataire en vue de la réalisation des études géotechniques. La prestation comprendra les missions suivantes G2 AVP et G2 PRO ainsi qu'une mission G4 (tranche optionnelle) si les dispositions constructives retenues dans le cadre du marché de travaux ou à l'issue de la phase G3 entraient en contradiction avec les préconisations de la mission G2 PRO.

Aussi, une consultation a été lancée le 20/02/2024. La date limite de remise des offres était fixée au mardi 12 mars 2024 à 12h00.

Trois entreprises ont remis des offres conformes.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise **APC INGENIERIE**, sise P.A. de la Biliais Deniaud – 3 rue Albert de Dion – 44360 Vigneux-de-Bretagne, pour un montant de **14 410,00 € HT**, soit **17 292,00 € TTC**.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

**VU** les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** le marché public relatif à la réalisation de la mission géotechnique dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration de La Chevrolière, à l'entreprise **APC INGENIERIE**, sise P.A. de la Biliais Deniaud – 3 rue Albert de Dion – 44360 Vigneux-de-Bretagne, pour un montant **14 410,00 € HT**, soit **17 292,00 € TTC**.

**Article 2 :** Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE059-P260324

Publié sur le site internet le 27/03/24

Fait à La Chevrolière, le 26 mars 2024  
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 27/03/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté